



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon :

QUE le rôle général de perception de l'année 2025 est complété et déposé au bureau de l'hôtel de ville, conformément à l'article 1007 du Code municipal;

QUE l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2025 sera effectué le 16 janvier 2025.

DONNÉ à Saint-Lambert-de-Lauzon,

ce 14^e jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq,

.....
Éric Boisvert, avocat
Directeur général et greffier-trésorier